

En Guyane Française, L'Etat et EDF souhaitent installer une centrale électrique au fioul sur une zone de mangrove

Exposé des motifs

La Guyane avait eu à choisir entre plusieurs types d'énergies au début des années 80. Ce fut la thermique qui fut retenue, avec une centrale temporaire en attendant le barrage de Petit Saut.

Ce « temporaire » a finalement duré 40 ans : en 2007 la centrale thermique de Degrad des Cannes aurait déjà dû être démantelée. Pourtant en 2020, la centrale est toujours en fonction. Aujourd'hui, à la va-vite, on tente de nous imposer une autre centrale thermique au fioul : **le projet de centrale du Larivot.**

Le choix de Degrad des Cannes avait été dicté à l'époque par une relation simple : la proximité du port et l'éloignement de la population. En effet, en construisant cette centrale loin de tout, on s'assurait une pollution de l'air limitée, un transport réduit au maximum. La conception et la construction de Degrad des Cannes s'est faite en limitant au maximum les risques.

Tel ne sera plus le cas avec le projet du Larivot. En effet, **cette centrale va se retrouver en plein milieu d'une zone résidentielle, touristique, commerçante et de transit routier**, Cette zone le long de la N1 est déjà durement frappée par la pollution de l'air. Demain « grâce » à cette centrale, 100 000 personnes vivront à moins de 10km de ces rejets toxiques et y seront directement exposées. Juste de l'autre côté de la route et depuis 1962, il y a un village Autochtone de la Nation Palikur appelé "Ébène" et il compte 100 habitant-e-s dont un très grand nombre d'enfants.

Plusieurs quartiers populaires devraient être traversés par un Pipe-Line. Celui-ci va apporter le combustible de Degrad des Cannes au site du Larivot, cela fait un tracé de 14km à travers trois communes (Cayenne, Rémire-Montjoly et Matoury).

La centrale actuelle tourne bien en dessous de ses capacités en raison de sa grande obsolescence. **Solaire, hydraulique, biomasse ou autre, il y a énormément de solutions de remplacement. Des sites de solutions alternatives avec d'autres entreprises se développent d'ailleurs à travers la Guyane.**

L'Université de Guyane forme actuellement des ingénieur-e-s et des technicien-ne-s du solaire. La Guyane crée des emplois durables, avec d'excellentes conditions de travail et de salaires sur notre territoire pour des Guyanai.se.s dans ces métiers.

Qu'en sera-t-il du développement du solaire ou de l'hydraulique à l'avenir ? Nous n'en savons rien car aucune étude comparative récente et publique d'EDF PEI ne peut étayer la comparaison.

Seule la centrale au fioul trouve grâce aux yeux d'EDF PEI, probablement grâce à la garantie d'Etat de 9% de bénéfiques avant investissement accordée en même temps que l'autorisation environnementale.

Au niveau environnemental, il est prévu le quasi équivalent d'une "mini marée noire" tous les jours avec un rejet de 90m3 d'eau sale dans la mangrove protégée du Larivot, atteignant les zones de pêches fluviales et maritimes. Il est également prévu de défricher 24 ha de zone de mangrove pour construire cette centrale. Enfin, ce site étant situé en zone inondable, il est prévu des travaux titanesques pour stabiliser et sécuriser l'installation en prévoyant de remblayer toute la zone. Enfin, il est à noter la

présence d'espèces rares en Guyane dans cette zone comme le Toucan Toco, un des symboles du territoire.

La totalité des acteurs environnementaux (CSRPN, CNPN,...) ont émis des avis défavorables au projet. Ce projet Prométhée fait consensus contre lui : **sur 4 demandes d'autorisations, les 4 ont reçu un avis défavorable de l'enquête publique.**

Le président de la république a pris l'engagement de fermer toutes les centrales thermiques et à charbon en France avant 2022. De plus, la PPE prévoit que dans les DROMS en 2030, 100% de l'électricité soit d'origine renouvelable.

Madame Pompili, Ministre de la Transition Écologique, [par voie de presse](#) indiquait le 17 octobre **qu'elle souhaitait voir cette centrale fonctionner à la biomasse liquide**. Malheureusement, encore aujourd'hui, **[l'autorisation environnementale délivrée est très claire](#)**, Chapitre 8.2 du RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS SPÉCIAL N°R03-2020-237 du 22 Octobre 2020 :

« A la mise en service de la centrale, les groupes-moteurs fonctionnent au fioul domestique (VOD) »

Ainsi donc, toutes les déclarations du préfet de Guyane ou de Madame Pompili dans le but de nous rassurer sont inutiles. **L'autorisation est donnée pour du fioul domestique, avec un engagement d'étude de faisabilité à la « biomasse liquide ». Rien ne garantit ni les conclusions de cette étude, ni qu'elles seront suivies d'effet.**

Il est martelé depuis la fin du confinement par les autorités françaises que la relance serait verte et écologique, en Guyane ça sera une relance grise et au fioul.

MOTION

Aussi le Conseil Fédéral d'Europe Écologie Les Verts (EÉLV) demande au gouvernement français :

- Le retrait du Projet Prométhée ;
- La conception et la mise en place d'une transition énergétique vers des énergies renouvelables et adaptées au contexte environnemental, social et économique de la Guyane ;
- Un accompagnement pour la formation des salariés d'EDF vers notre transition énergétique permettant de garantir leur emploi au sein de leur entreprise.

Pour : 111 ; contre : 1